



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question orale n° 1452

## Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le devenir des terrains SNCF situés à Paris, dans le 17e arrondissement.

## Texte de la réponse

Mme la présidente. Mme Françoise de Panafieu a présenté une question, n° 1452, ainsi rédigée:

« Mme Françoise de Panafieu appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le devenir des terrains SNCF situés à Paris, dans le 17e arrondissement. »

La parole est à Mme Françoise de Panafieu, pour exposer sa question.

Mme Françoise de Panafieu. Ma question, madame la secrétaire d'Etat au tourisme, a trait à des terrains appartenant à la SNCF et RFF qui sont situés à Paris dans le 17e arrondissement, entre l'avenue de Clichy et la rue Cardinet.

Ces terrains sont extrêmement importants pour l'avenir de Paris et de cet arrondissement puisqu'ils représentent la dernière très grande emprise disponible, en tout cas en grande partie, dans notre capitale, et donc la possibilité de tourner résolument non seulement cette partie de l'arrondissement mais également notre capitale vers le xxie siècle.

Ces terrains sont d'une superficie d'environ quarante hectares et sont depuis bien longtemps sous-occupés alors que nous connaissons tous les besoins croissants de la population pour se loger, s'aérer et bénéficier d'équipements sociaux et sportifs qui améliorent sa qualité de vie quotidienne.

Voilà maintenant dix ans que je plaide pour ce dossier, épaulée fermement par tous les élus du 17e arrondissement. Petit à petit, l'idée a fait son chemin et les esprits semblent aujourd'hui presque mûrs pour une vraie réflexion. Bien sûr, il faut privilégier aussi l'insertion urbaine des besoins induits par l'exploitation ferroviaire, qu'il n'est pas question de nier, mais cela contribuerait à améliorer la qualité de vie dans notre capitale, notamment pour les riverains.

Devenue maire du XVIIe arrondissement après les dernières élections, j'ai demandé au préfet de Paris d'organiser une réunion à la préfecture, associant à la fois la mairie de Paris, bien sûr, la SNCF et RFF, cela va de soi, propriétaire du terrain, la région Ile-de-France et d'autres partenaires qui semblent chercher activement à se reloger ou à s'installer à Paris. Le préfet vient de me répondre qu'il avait saisi le président de la SNCF, M. Gallois, de la question, lequel lui a répondu que, la réflexion ayant mûri, il serait probablement en mesure de lui faire très prochainement des propositions allant dans le sens que nous souhaitons tous.

Je crois que le moment est venu de s'adresser au ministre des transports pour savoir quelle est sa position sur ce dossier, son appui étant évidemment nécessaire au moment où toutes les parties prenantes réfléchissent sur l'avenir de ces terrains.

Madame la secrétaire d'Etat, je vous remercie de bien vouloir nous faire savoir la suite qui peut être réservée à cette forte attente de la population parisienne.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Madame la députée, comme je l'ai expliqué à M.

Bouvard, M. Gaysot, qui est au Salon du Bourget avec M. le Président de la République, m'a demandé de vous donner sa réponse.

Les terrains SNCF du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, sur lesquels vous appelez mon attention, sont constitués par les emprises de la gare de marchandises dite «des Batignolles» et de ses annexes, qui représentent une superficie d'environ quarante hectares.

La gare des Batignolles continue d'être partiellement utilisée par les services de transport de fret de la SNCF, et notamment par sa filiale SERNAM, et ses annexes comportent diverses installations techniques, dont un atelier d'entretien des rames qui assurent les services de banlieue au départ de la gare de Paris-Saint-Lazare.

Une partie des emprises disponibles sera utilisée pour l'implantation d'une future gare du RER, Eole, prévue dans la deuxième phase de la réalisation de cette ligne de RER qui se raccordera aux voies existantes en direction de la banlieue ouest.

Ces projets, qui ne concernent pas la totalité des terrains de la gare, expliquent qu'une partie des emprises de la gare des Batignolles soit devenue propriété de Réseau ferré de France en 1997, tandis que le reste continue d'être propriété de l'Etat gérée par la SNCF.

Par ailleurs, la région Ile-de-France souhaite que soit réalisée, sur la partie actuellement inutilisée, une implantation de bureaux qui permettra de développer un pôle tertiaire dans cette zone du nord-ouest de Paris, qui représente, vous l'avez rappelé, une des dernières surfaces importantes disponibles pour une opération d'envergure.

Les utilisations actuelles de la gare des Batignolles, que je viens de décrire, pourront s'intégrer sans difficulté dans une opération globale d'urbanisme, dès lors que celle-ci aura été précédée d'une discussion réaliste entre tous les partenaires concernés. Cette opération prendra en compte le développement urbain de la ville de Paris, le développement du transport ferroviaire et les objectifs de mixité sociale et urbaine définis dans la loi sur la solidarité et le renouvellement urbains.

En tout état de cause, le potentiel exceptionnel de développement de cette zone conduira la ville de Paris, la SNCF et RFF à passer une convention qui prenne en compte les besoins actuels et futurs des diverses parties prenantes.

Mme la présidente. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Je vous remercie, madame la secrétaire d'Etat, de ces précisions qui prouvent que le dossier continue de cheminer. Mais il ne faut pas indéfiniment jouer les prolongations. Dix ans, c'est déjà bien long pour des habitants qui attendent beaucoup de cette parcelle !

Loin de nous l'idée de nier les besoins ferroviaires. Eole arrive et il faudra une nouvelle station - nous en sommes tout à fait conscients -, car de nouveaux voyageurs débarqueront. Ce sera d'ailleurs un atout pour notre arrondissement qui se trouvera ainsi relié à la fois à la banlieue et aux autres arrondissements de Paris. Mais, outre la mixité sociale, il est un projet pour ces quarante hectares qui est extrêmement attendu de la population, c'est l'implantation de ce que l'on appelle un «poumon vert», c'est-à-dire un parc de neuf à douze hectares dans cette partie de Paris qui en est totalement dépourvue. Ainsi, de nombreux habitants et riverains du XVII<sup>e</sup>, mais aussi de tous les arrondissements alentours qui n'ont ni bois ni parc à proximité, pourraient aller s'aérer sans nécessairement prendre leur voiture. Ce projet est donc conforme à l'idée de défense et de protection de l'environnement.

Vous le voyez, madame la secrétaire d'Etat, c'est un projet extrêmement important. Aujourd'hui, la population ne supporterait pas qu'il prenne trop de retard pour des raisons politiques ou de lenteur administrative. Il est largement temps de s'y atteler. C'est un projet de mandature. Il est donc temps de s'y atteler, pour qu'il puisse aboutir dans les six années qui viennent.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (17<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1452

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 juin 2001, page 3434

**Réponse publiée le** : 20 juin 2001, page 4390

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 juin 2001